

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE

DE

A V I S

ROGNAIX

73730

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2015**

Présents : Patrice BURDET, Jacqueline LEGER, Christelle MICHEL, Adam AMELLAL, Florian CHAMIOT CLERC, Eric DUQUESNOY, Philippe ESCALLIER, Jacquy THEILLOL,

Absentes excusées: Monique GUMERY donne procuration à Eric DUQUESNOY, Maud BIDET, Stéphanie RIPERT.

Président de séance : Patrice BURDET

Secrétaire de séance : Jacqueline LEGER

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2015**

- Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

**DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU MAIRE**

❖ **Aménagement sécurisé devant école de Rognaix :**

- la maîtrise d'œuvre a été attribuée au bureau d'étude E.T.I pour un montant de 3 300€ HT.
- Les travaux ont été attribués à l'entreprise EIFPAGE pour un montant de 13 284€ HT.

- ❖ **Révision du loyer du plan d'eau :** à compter du 01/04/2015, le montant du loyer sera de 550,49€ par mois.

**I) APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 : BUDGET COMMUNAL, EAU ET LOTISSEMENT DES GRANGETS.**

Mme Jacqueline LEGER, 1<sup>ère</sup> adjointe, donne lecture des comptes administratifs M14, M49 et lotissement des Grangets dressés par M. Patrice BURDET, maire.

❖ **Compte administratif communal : M14**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	75 581.36€			415 562.75€		415 562.75€
Opérations de l'exercice	559 816.62€	198 941.17€	422 564.01€	460 178.87€	982 380.63€	659 120.04€
Résultat exercice	360 875.45€			37 614.86€	323 260.59€	
TOTAUX CUMULES	635 397.98€	198 941.17€	422 564.01€	875 741.62€	1 057 961.99€	1 074 682.79€
RESULTAT DEFINITIF	436 456.81€			453 177.61€		16 720.80€

❖ **Compte administratif eau : M49**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	2 605,05€			19 862,97€		19 862,97€
Opérations de l'exercice	9 401,13€	12 527,19€	43 045,71€	34 100,36€	52 446,84€	46 627,55€
Résultat exercice		3 126,06€	8 945,35€		5 819,29	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>12 006,18€</b>	<b>12 527,19€</b>	<b>43 045,71€</b>	<b>53 963,33€</b>	<b>55 051,89€</b>	<b>66 490,52€</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>521,01€</b>		<b>10 917,62€</b>		<b>11 438,63€</b>

❖ **Compte administratif lotissement des Grangets**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	35 129,74€	0€	0€	0€	35 129,74€	0€
Opérations de l'exercice	7 081,50€	0€	7 081,50€	7 081,50€	14 163,00€	7 081,50€
Résultat exercice	7 081,50€	0€	0€	0€	7 081,50€	0€
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>42 211,24€</b>	<b>0€</b>	<b>7 081,50€</b>	<b>7 081,50€</b>	<b>49 292,74€</b>	<b>7 081,50€</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>42 211,42€</b>	<b>0€</b>	<b>0€</b>	<b>0€</b>		<b>42 211,42€</b>

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve les comptes administratifs M14, M49 et lotissement des Grangets de l'exercice 2014.*

**II) APPROBATIONS DES COMPTES DE GESTIONS 2014 : BUDGET COMMUNAL, EAU, LOTISSEMENT DES GRANGETS**

M. le Maire expose au conseil municipal les comptes de gestion de l'année 2014 dressés par le receveur principal, M. TERRIOU

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve les comptes de gestion M14, M49 et lotissement des Grangets de l'exercice 2014.*

**III) AFFECTATION DES RESULTATS :**

❖ Constatant que le compte administratif M14 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 453 177,61€ et un déficit d'investissement de 436 456,81€.

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de l'affectation de 436 456,81€ au compte 1068 en recette d'investissement et le report du solde soit 16 720,80€ au 002 en recette de fonctionnement.*

❖ Constatant que le compte administratif M49 fait apparaître un excédent d'exploitation de 10 917,62€, un excédent d'investissement de 521,01€.

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de l'affectation de 521,01€ en recette d'investissement et l'affectation de 10 917,62€ en section de fonctionnement.*

- ❖ Constatant que le compte administratif du lotissement des Grangets fait apparaître un déficit d'investissement de 42 211,42€.  
⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de l'affectation de 42 211,42€ au compte 001 en déficit d'investissement.*

#### **IV) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES 2015**

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de garder les mêmes taux que l'année dernière soit :*

- 4,27% pour la taxe d'habitation*
- 7,38% pour la taxe foncière bâtie*
- 91,05% pour la taxe foncière non bâtie*

#### **V) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015 :**

M. le maire présente les:

- ❖ **BUDGET M14** (budget communal)  
⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le budget primitif qui s'équilibre :*
  - Recettes et dépenses pour la section fonctionnement à la somme de 446 828,00€
  - Recettes et dépenses pour la section investissement à la somme de 662 712,00€
- ❖ **BUDGET M49** (budget eau)  
⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget primitif qui s'équilibre :*
  - Recettes et dépense pour la section fonctionnement à la somme de 46 169,00€
  - Recettes et dépenses pour la section investissement à la somme de 13 145,00€
- ❖ **BUDGET LOTISSEMENT DES GRANGETS**
  - Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le budget primitif qui s'équilibre en **Recettes et dépenses pour la section investissement à 330 420,00€**
  - Qui est déséquilibré en fonctionnement avec des recettes de 456 116,00€ et en dépenses de 456 028,00€.

#### **VI) VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal, décide d'attribuer les subventions suivantes :*

NATURE EN TARENTEISE.....	50€
Prévention Routière .....	60€
Tennis Club de Moutiers .....	50€
Union Sportive du Grand Mont .....	50€
Le souvenir Français .....	100€
ONAC.....	50€
Alpes Escrime 73 .....	30€
A.P.E Esserts-Blay/Rognaix/St Paul sur Isère...	200€
A.C.M.S .....	20€
<b><u>Soit un total de 610€</u></b>	

#### **VII) ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DEPARTEMENTAL DU SDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE.**

M. le maire expose au conseil municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les tarifs réglementés de vente d'électricité pour des puissances souscrites supérieures à 36 KVA (tarifs « jaunes » et tarifs « verts ») seront supprimés. Ainsi les contrats en cours aux tarifs réglementés de vente seront résiliés de plein droit, et de nouveaux contrats devront être souscrits après mise en concurrence des fournisseurs conformément au code des marchés publics.

Afin d'anticiper la fin des tarifs, le SDES, vous propose d'organiser et de coordonner un groupement de commandes départemental pour l'achat d'électricité.

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune au groupement de commande relatif à la fourniture d'électricité dont le SDES 73 assurera le rôle de coordinateur, approuve les termes de la convention et autorise le maire à la signer.*

■ **QUESTIONS DIVERSES ET ORALES :**

- ❖ Broyage des déchets verts : un affichage sera fait pour connaître le nombre d'administrés intéressés.
- ❖ Réunion de quartier : la prochaine aura lieu à la Ville
- ❖ Commission noms de rue : la commission se rendra sur place pour métrer afin de définir la numérotation des habitations.
- ❖ Courrier de mécontentement à la société CASE suite aux nombreux problèmes rencontrés sur le tractopelle
- ❖ Courrier à M. Franck DUQUESNOY : suite à l'état de péril de sa grange située à la Ville au bord de la RD 66b.
- ❖ Courrier à M. le Préfet suite à la demande d'inscription sur le monument aux morts de Jean-Martin COLLIARD.
- ❖ Courrier de l'assureur de M. Franck DUQUESNOY demandant le remboursement des frais sur son portail suite au déneigement. La commune demande l'avis d'un expert pour savoir si le portail a été réellement endommagé par le chasse neige.
- ❖ Courrier de Mme Georgette MICHEL et réponse de M. le maire sur le déroulement du repas des aînés du 8 mars 2015.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 21h45.

Fait à Rognaix, le 09 avril 2015  
Affichage le 10 avril 2015

Le maire,

Patrice BURDET.

